

## INDICATEURS SOCIAUX 2006 (suite)

	Données 2006	Données 2005	Loi NRE	GRI Guidelines 2006	Commentaires ou renvois
<b>Œuvres sociales</b>					
Œuvres sociales (France*)	5 070 117	5 417 791	✓		En France, la notion d'œuvres sociales représente des activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise prioritairement au bénéfice des salariés et de leur famille. Cette notion est difficile à appréhender au niveau mondial. La politique et la contribution de chaque entité sont laissées à sa propre appréciation. Cet indicateur concerne les sociétés françaises du groupe.
<b>La main-d'œuvre extérieure à la société</b>					
Nombre de missions intérimaires	5 635	7 268	✓		Une personne ayant effectué plusieurs missions (durée minimum d'une semaine) est comptée autant de fois que de missions.
Sous-traitance	5 149	2 730	✓		Vivendi est moins concerné par la sous-traitance que les entreprises à forte population de travailleurs manuels. Les missions de sous-traitance concernent principalement le domaine du service clients et les activités du support technique liées au réseau (voir page 53 du tiré à part "Comptes annuels, Données sociales et Politique environnementale 2006").
<b>Impact territorial</b>					
Partenariats et projets	462	367	✓		En 2006, Vivendi a augmenté sa participation à des partenariats ou des projets. Les différentes entités du groupe ont créé des partenariats ou des projets avec 462 institutions ou associations (UMG : 272 ; Groupe Canal+ : 34 ; SFR : 115 ; Maroc Telecom : 7 ; Vivendi Games : 7 ; Corporate : 27). 87 % des projets dans lesquels Vivendi s'implique sont liés aux institutions éducatives.
Actions ayant contribué au développement de l'emploi			✓		Vivendi s'est engagé auprès des pouvoirs publics français à contribuer à la création d'emplois dans des régions particulièrement touchées par le chômage et les restructurations industrielles. Ces engagements portent d'une part sur la création d'emplois liés à l'activité de Vivendi (449 emplois créés au 31/12/06) et d'autre part à la création d'emplois non liés à l'activité de Vivendi, sous la forme d'un soutien financier à des projets viables de création ou de développement d'entreprises (1 632 créations d'emploi validées et versement de 10 millions d'euros au 31/12/06) (voir page 34).

## INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX 2006

Les données environnementales se rapportent au périmètre mondial du groupe et concernent les sites qui répondent à des critères significatifs en termes d'impacts environnementaux (nombre d'employés, consommation d'eau, d'électricité, production de déchets, etc.).

Pour l'évolution des données environnementales par métier, se reporter au tiré à part "Comptes annuels, Données sociales et Politique environnementale 2006", page 55.

	Données 2006	Données 2005	Loi NRE	GRI Guidelines 2006	Commentaires ou renvois
Consommation d'eau (en milliers de mètres cubes)	581,8	557	✓	EN 9	Le niveau de consommation d'eau a augmenté de 4,5 % en 2006 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est liée à la croissance des activités du groupe.
Consommation d'énergie électrique (en milliers de kilowattheures)	404 914	363 531	✓	EN 3	La consommation d'énergie électrique pour 2006 est en hausse de 11,4 %. Cette augmentation résulte d'une part de la croissance des activités du groupe, d'autre part de l'acquisition de nouvelles entités par Vivendi Games et, enfin, de l'extension du périmètre de reporting des entités du Groupe Canal+. Ainsi, en 2006, les données des entités opérationnelles situées dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi que Canal+ Pologne ont été consolidées.
Recours aux énergies renouvelables (en milliers de kilowattheures)	1,42	N/A		EN 4	Cette donnée correspond à l'achat d'énergies renouvelables par certaines entités du groupe situées dans l'État de Californie (USA). Ce chiffre n'inclut pas la production d'énergies renouvelables ou l'utilisation de ces énergies pour alimenter des installations de télécommunications (voir page 39).
Émissions de CO <sub>2</sub> (en millions de kilogrammes)	80,4	74	✓	EN 16, EN 17	Les émissions de dioxyde de carbone résultant des diverses activités de Vivendi sont extrêmement faibles. Les émissions directes proviennent de l'utilisation de générateurs de secours en cas de panne électrique ou de chauffage par convection. Les émissions indirectes proviennent essentiellement de la consommation électrique (59,9 millions de kg) et de l'utilisation de la flotte de véhicules (18,3 millions de kg) du groupe. Voir schéma "Source des émissions de CO <sub>2</sub> produites par Vivendi" dans le rabat.
Production de déchets (en tonnes)	3 548,8	5 353	✓	EN 22	Le montant de déchets produits est en légère augmentation en 2006. Vivendi présente ci-dessous le détail des catégories de déchets produits par le groupe. Cette présentation permet notamment d'identifier plus précisément la production des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
Déchets dangereux et spéciaux (en tonnes)	465,6	N/A		EN 22	Ces déchets sont les déchets générés par les sites du groupe ayant un caractère inflammable, nocif, toxique, etc. et répertoriés dans les annexes I et II du décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets (consommables bureautiques, piles et accumulateurs, batteries, peintures et solvants, huiles, etc.).
Déchets non dangereux (en tonnes)	2 837,1	N/A		EN 22	Ces déchets sont les déchets générés par les sites du groupe qui ne présentent aucun caractère de dangerosité tels que les métaux ferreux et non ferreux, les papiers-cartons, le plastique, le caoutchouc, les matériaux composites, le bois, le verre et les textiles.
Déchets d'équipements électriques et électroniques (en tonnes)	245,5	N/A		EN 22	Ces déchets sont relatifs aux DEEE professionnels (achetés par un site pour son usage interne) et les DEEE ménagers (mis sur le marché par un site et dont le traitement est assuré par le site). Ils regroupent les déchets d'équipements de télécommunication, d'équipements informatiques et audiovisuels et le matériel d'éclairage.
Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux espèces animales et végétales protégées			✓	EN 14	Les activités de Vivendi ont peu d'impact sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées.
Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement			✓		Vivendi a mis en place, dès 2000, un Programme de conformité aux normes d'environnement, de santé et de sécurité au travail appliqué dans les sociétés du groupe. Depuis la mise en place du programme, plus de 80 évaluations d'établissements ont été effectuées. Environ 10 sites sont évalués chaque année. Les établissements du groupe sont encouragés à obtenir les certifications environnementales appropriées, notamment les certifications EMAS et ISO 14001. Fin 2006, SFR a obtenu la certification ISO 14001 de son système de management environnemental pour trois sites pilotes : deux sites stratégiques techniques et un site tertiaire. Le siège de Vivendi a entrepris, en 2007, une démarche de vérification selon la norme EMAS (voir page 37).
Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière d'environnement			✓		Vivendi a mis en place un programme complet pour assurer la conformité de ses activités aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Dans tous les principaux sites, un salarié est chargé des affaires environnementales. Cette personne suit une formation continue adaptée à ses responsabilités. Vivendi a mis en place dix-huit mesures environnementales basées sur les normes ISO 14001 qui donnent des directives précises en matière de conformité aux réglementations et normes environnementales du groupe.
Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement	0,98 million d'euros	1,35 million d'euros	✓	EN 30	Le chiffre comprend les programmes internes, la surveillance des activités dans les établissements du groupe et les dépenses liées à la protection de l'environnement de chaque site opérationnel.
Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés sur celui-ci, moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement et organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société	Corporate (siège Paris et bureau de New York) : 1 Métiers : 8	Corporate (siège Paris et bureau de New York) : 2 Métiers : 6	✓		Au sein du Secrétariat général de Vivendi, un Directeur Environnement, hygiène et sécurité est chargé de l'établissement des règles et des procédures internes liées aux questions d'environnement, de santé et de sécurité ainsi que de l'organisation du contrôle de ses différents établissements à travers le monde. C'est un ingénieur diplômé en techniques environnementales qui possède des certifications professionnelles. Il existe au sein du groupe, des services responsables des questions environnementales, de santé et de sécurité. Parmi eux, on compte actuellement des ingénieurs, des hygiénistes, des consultants et des spécialistes de la sécurité. Tous les principaux sites ont un salarié chargé des questions d'environnement, de santé et de sécurité. Dans chaque établissement important, une équipe est en place pour intervenir en cas d'accident ou de déversement susceptible de nuire à l'environnement. À cet effet, ces équipes travaillent en étroite collaboration avec les équipes d'intervention locales, notamment les organismes de lutte contre les incendies. Trois fois par an, la Direction du développement durable de Vivendi réunit les correspondants métiers et les représentants des directions fonctionnelles du siège de Vivendi afin de les sensibiliser aux engagements environnementaux du groupe et à la protection de l'environnement.
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours			✓		En 2006, aucun site ou établissement de Vivendi n'a dû enregistrer de provisions ou garanties pour risques en matière environnementale.
Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci			✓	EN 28	En 2006, Vivendi n'a reçu aucune notification émanant d'un organisme réglementaire alléguant une absence de conformité aux exigences environnementales, de santé ou de sécurité sur ses différents sites d'exploitation.